

Liste des délibérations de l'organe délibérant

Séance du 17 avril 2025

Commune	Siret	ID	Date	Objet	Préf date	Vote effectif	Vote réel	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	Vote
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/17/04-01	17 avril 2025	Attribution de subventions 2025	18 avril 2025	13	13	13	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/17/04-02	17 avril 2025	Plan de formation 2025	18 avril 2025	13	13	13	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/17/04-03	17 avril 2025	Création d'un emploi permanent de catégorie c, au grade d'adjoint administratif	18 avril 2025	13	13	13	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/17/04-04	17 avril 2025	Création d'un emploi permanent de catégorie c, au grade d'adjoint technique	18 avril 2025	13	13	13	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/17/04-05	17 avril 2025	Actualisation du tableau des effectifs – création de postes	18 avril 2025	13	13	13	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/17/04-06	17 avril 2025	Validation convention SAMPS-Mairie Montmartin-sur-Mer 2025-2028	18 avril 2025	13	13	13	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/17/04-07	17 avril 2025	Approbation de la modification des statuts du SDEM50	18 avril 2025	13	13	13	0	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/17/04-08	17 avril 2025	Déclaration d'intention d'aliéner	18 avril 2025	13	13	12	1	0	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/17/04-09	17 avril 2025	Demande de subvention D.E.T.R travaux investissements 2025	18 avril 2025	13	11	11	0	2	Approuvée
Commune de Montmartin-sur-Mer	21500349200018	2025/17/04-10	17 avril 2025	Demande de subvention D.E.T.R / DSIL : Restauration de l'église - Modifie la délibération la délibération n°2024/30/05-01	18 avril 2025	13	13	13	0	0	Approuvée

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250417-LDD_17_04_2025-DE

Acte rendu exécutoire
Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025
Par dématérialisation le 18/04/2025
Et publication sur le site internet le 18/04/2025

Pour copie conforme
Le Maire,
Monsieur Bruno



Le secrétaire de séance,
Madame FAUTRAT Aurélie

Fautrat

2025/17/04-01

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 17 avril 2025

Présents : 13
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : jeudi 10 avril 2025

OBJET : Attribution de subventions 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le 17 avril à 18 h 30,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 18h34), M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme LECERF)

Madame FAUTRAT Aurélie est choisie comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCORD** pour attribuer les montants de subvention du tableau ci-dessous » ;

Associations	Montant retenu
FC Sienne	1 000
Gymnastique	500
Pétanque	200
SNSM	1 000
CALIM	1 000
Badminton	200
Hand Bréhal	70
APE collège	850
Patrimoine	1 500

- **AUTORISE** le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs afférents à ce dossier.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 18/04/2025

Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025

Par dématérialisation le 18/04/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 18/04/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2025/17/04-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 17 avril 2025

Présents : 13
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : jeudi 10 avril 2025

OBJET : Plan de formation 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le 17 avril à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 18h34), M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme LECERF)

Madame FAUTRAT Aurélie est choisie comme secrétaire de séance.

Lors de sa séance du comité social territorial (cst) du jeudi 6 mars 2025, le centre de gestion de la Manche a émis un avis favorable à la mise en place du plan de formation 2025 pour la commune. Depuis la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, il est nécessaire de présenter ce plan de formation aux membres du conseil municipal.

Monsieur le maire demande au conseil de valider ce plan de formation qui comprend notamment :

Domaine du stage	Objectifs poursuivis	Intitulé du stage, sa durée, et l'organisme	Bénéficiaires (nombre et service)	Priorité	Coût Organisme	Date Périodicité
Citoyenneté et population	➤ Remplacement ➤ Augmenter le professionnalisme ➤ Valoriser le potentiel humain ➤ Améliorer les conditions de travail ➤ Augmenter le professionnalisme face aux évolutions techniques	➤ Les fondamentaux de l'état civil : la mise en pratique	2 (Administratif)	1/3	CNFPT	Du 23/04/2025 au 25/04/2025
		➤ L'actualité juridique de l'état-civil	4 (Administratif)	1/3	UNION	Le 04/05/2025 à Montmartin
		➤ L'accueil en urbanisme : conseils et complétude des dossiers	1 (Administratif)	1/3	CNFPT	Du 07/10/2025 au 08/10/2025
		➤ La rédaction d'un règlement cimetière	2(Administratif)	1/3	UNION	14 et 15/05/2025
Gestion des Ressources	➤ Augmenter le professionnalisme	➤ La rédaction et le contrôle des actes administratifs	1 (Administratif)	3/3	CNFPT	03/02/2025 04/02/2025
		➤ Le passage de collègue à cheffe ou chef	1 (Administratif)	3/3	CNFPT	02/10/2025 03/10/2025
		➤ La transformation des pratiques RH nécessaires à la transition écologique et sociale	1 (Administratif)	1/3	CNFPT	27/11/2025 28/11/2025
		➤ Les rdv de l'actualité juridique	1 (Administratif)	1/3	UNION	Date à venir
Technique	➤ Augmenter le professionnalisme	➤ L'initiation à la maçonnerie paysagère	2 (Technique)	1/3	CNFPT	16/06/2025 19/06/2025

Le 15 avril 2025 par délégation



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** : d'adopter le plan de formation 2025.
- **D'INSTITUER** le plan de formation selon le dispositif en annexe.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants ;
- **D'AUTORISER** l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent ;
- **DE CHARGER** l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1er janvier 2025 ;

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 18/04/2025

Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025

Par dématérialisation le 18/04/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 18/04/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAURAT Aurélie

Faurat

Le Maire
QUESNEL Stéphane



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 17 avril 2025

Présents : 13
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : jeudi 10 avril 2025

OBJET : Création d'un emploi permanent de catégorie c, au grade d'adjoint administratif

L'an deux mil-vingt-cinq et le 17 avril à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 18h34), M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme LECERF)

Madame FAUTRAT Aurélie est choisie comme secrétaire de séance.

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial pour la Commune de Montmartin Sur Mer, en raison d'un recrutement d'un agent au service Urbanisme, Etat-civil et accueil.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial à temps non-complet , soit 17h30 / 35h00, relevant de la catégorie hiérarchique **C**, pour le service Urbanisme, Etat-Civil et Accueil, à compter du 1er mai 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} mai 2025, le poste suivant :

Nouveau grade à créer	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Adjoint administratif territorial	C Filière administrative	Etat-Civil, Urbanisme et accueil	17h30/35h00

- **DIS** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la commune aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le [le dossier](#)

ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_03-DE

- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tout document r

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 18/04/2025

Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025

Par dématérialisation le 18/04/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 18/04/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



Séance du 17 avril 2025

Présents : 13
 Abstentions : 0
 Suffrages exprimés : 13
 Votes POUR : 13
 Votes CONTRE : 0
 Date de convocation : jeudi 10 avril 2025

OBJET : Création d'un emploi permanent de catégorie c, au grade d'adjoint technique

L'an deux mil-vingt-cinq et le 17 avril à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 18h34), M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme LECERF)

Madame FAUTRAT Aurélie est choisie comme secrétaire de séance.

Conformément à L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,
 Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial pour la Commune de Montmartin Sur Mer, en raison d'un recrutement d'un agent au service restauration scolaire – création de repas et entretien généraux.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps non-complet, soit 27h00 / 35h00, relevant de la catégorie hiérarchique **C**, pour le service restauration scolaire – création de repas et entretien généraux, à compter du 1er mai 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;
- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} mai 2025, le poste suivant :

Nouveau grade à créer	Catégorie / Filière	Missions	Durée hebdo
Adjoint technique territorial	C Filière technique	Restauration scolaire – création de repas et entretien généraux	27h00/35h00

- **DIS** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la commune aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours ;
- **AUTORISE** le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_04-DE

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 18/04/2025

Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025

Par dématérialisation le 18/04/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 18/04/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER-----
Séance du 17 avril 2025

Présents : 13
 Abstentions : 0
 Suffrages exprimés : 13
 Votes POUR : 13
 Votes CONTRE : 0
 Date de convocation : jeudi 10 avril 2025

OBJET : Actualisation du tableau des effectifs – création de postes

L'an deux mil-vingt-cinq et le 17 avril à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 18h34), M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme LECERF)

Madame FAUTRAT Aurélie est choisie comme secrétaire de séance.

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs au regard des avancements de grade, il s'avère nécessaire de créer et des emplois permanents :

- **Création d'un emploi permanent** appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps non-complet **afin d'exercer les missions d'Etat-Civil, Urbanisme et accueil**. Ce profil de poste est créé à la suite de deux départs en retraite progressifs.
- **Création d'un emploi permanent** appartenant au cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux à temps non-complet **afin d'exercer les missions de restauration scolaire – création de repas et entretien généraux**. Ce profil de poste est créé à la suite d'une nouvelle convention pour la création de repas avec le collège.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Les impacts sur les effectifs budgétaires sont les suivants :

Cadres ou emplois	Catégorie	Nombre de poste	Temps de travail	Postes vacants
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Rédacteur	B	1	(1) TC	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	2	(2) TC	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	5	(5) TC	(3) TC
Adjoint administratif	C	2	(1) TC (1) TNC	(1) TNC
TOTAL			10	

Cadres ou emplois	Catégorie	Nombre de poste	Temps de travail	Postes vacants
-------------------	-----------	-----------------	------------------	----------------

SECTEUR TECHNIQUE				
Agent de Maîtrise	C	2	(2) TC et (0) TNC	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	(2) TC	
Adjoint technique	C	7	(5) TC et (2) TNC	(1) TC (1) TNC
TOTAL			11	

Agents non titulaires (emplois pourvus)	Catégorie	Secteur	Rémunération	Motif du contrat
Adjoint technique	C	Cantine	Indice Brut 367 Indice Majoré 366	Emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité – Article L.332-23 1°
Adjoint administratif	C	Mairie	Indice Brut 367 Indice Majoré 366	2023/19/10-11 du 19 octobre 2023 de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants article L.332-13 du cgfp
Adjoint technique	C	Atelier	Indice Brut 367 Indice Majoré 366	2023/19/10-11 du 19 octobre 2023 de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants article L.332-13 du cgfp

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le tableau des effectifs ci-dessus

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 18/04/2025

Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025

Par dématérialisation le 18/04/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 18/04/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2025/17/04-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_06-DE

Séance du 17 avril 2025

Présents : 13
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : jeudi 10 avril 2025

OBJET : Validation convention SAMPS-Mairie Montmartin-sur-Mer 2025-2028

L'an deux mil-vingt-cinq et le 17 avril à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 18h34), M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme LECERF)

Madame FAUTRAT Aurélie est choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au conseil la convention portant autorisation d'occupation temporaire des locaux effectués entre l'association SAMPS et la commune de Montmartin-sur-Mer.

Dans le cadre de la mise en place des plateformes d'orientation à destination des nouveaux entrants dans le RSA, le Département a conclu un marché public avec l'association SAMPS.

L'objectif de ces permanences est de rencontrer les bénéficiaires du RSA sur un temps individuel de 1 heure au plus proche de chez eux. Le Département de la Manche favorise les actions de proximité afin de rapprocher les services départementaux au plus près de la population et de s'inscrire dans une politique de mutualisation des espaces et des équipements répondant aux normes des établissements recevant du public.

En effet, la précédente convention étant arrivée à échéance et Monsieur le Maire propose de la renouveler jusqu'en 2028.

VU, ladite convention annexée à la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la présente convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer la présente convention.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

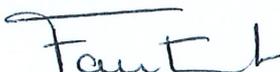
Acte rendu exécutoire le 18/04/2025

Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025

Par dématérialisation le 18/04/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 18/04/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2025/17/04-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_07-DE

Séance du 17 avril 2025

Présents : 13
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : jeudi 10 avril 2025

OBJET : Approbation de la modification des statuts du SDEM50

L'an deux mil-vingt-cinq et le 17 avril à 18 h 30,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 18h34), M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme LECERF)

Madame FAUTRAT Aurélie est choisie comme secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-17 ;

VU la délibération n°CS-2025-07 en date du 27 mars 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

VU le projet de statuts modifiés ainsi que la note synthétique de présentation des principales modifications ;
CONSIDÉRANT que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le projet de modification statutaire a pour objet de modifier l'adresse du siège administratif du SDEM50 suite au déménagement des services dans les nouveaux locaux situés à 5 rue Célestin GERARD à AGNEAUX (50180) ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de mettre à jour certaines références réglementaires (articles législatifs et réglementaires abrogés), de compléter certaines compétences (ELECTRICITE / INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES / GAZ / RESEAUX DE CHALEUR) suite à des compléments de nature réglementaire et de préciser et ajouter certaines missions complémentaires (art. 4 des statuts) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance du projet de statuts

- **DECIDE** d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

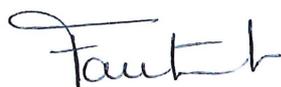
Acte rendu exécutoire le 18/04/2025

Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025

Par dématérialisation le 18/04/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 18/04/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_07-DE

QUESNEL Bruno



2025/17/04-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID: 050-215003492-20250417-2025_17_04_08-DE

Séance du 17 avril 2025

Présents : 13
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 12
Votes CONTRE : 1
Date de convocation : jeudi 10 avril 2025

OBJET : Déclaration d'intention d'aliéner

L'an deux mil-vingt-cinq et le 17 avril à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 18h34), M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme LECERF)

Madame FAUTRAT Aurélie est choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur le maire informe le conseil que le Conservatoire du littoral a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner, la parcelle sur la Commune de Montmartin sur Mer cadastrée section AB n°29. Cette acquisition permettra de sensibiliser les usagers à la fragilité du site, et d'en pérenniser la qualité écologique et paysagère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de valider cette intention d'aliéner sur la parcelle cadastrée section AB n°29.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 18/04/2025

Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025

Par dématérialisation le 18/04/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 18/04/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2025/17/04-09

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

ID: 050-215003492-20250417-2025_17_04_09-DE

Séance du 17 avril 2025

Présents : 13
Abstentions : 2
Suffrages exprimés : 11
Votes POUR : 11
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : jeudi 10 avril 2025

OBJET : Demande de subvention D.E.T.R travaux investissements 2025

L'an deux mil-vingt-cinq et le 17 avril à 18 h 30,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 18h34), M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme LECERF)

Madame FAUTRAT Aurélie est choisie comme secrétaire de séance.

Dans le cadre de la préparation et du dépôt de dossier de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux « DETR » pour l'année 2025, M. Le Maire présente au conseil la proposition d'inscription de travaux suivants :

- **Catégorie 2 – Transition écologique :**
 - o Achat fourgon Partner électrique

Ces travaux ont été proposés lors du vote du budget 2025 et après accord de la subvention par les services préfectoraux seront validés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la DETR ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 18/04/2025

Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025

Par dématérialisation le 18/04/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 18/04/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie



Le Maire,
QUESNEL Bruno



2025/17/04-10

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNE DE MONTMARTIN-SUR-MER

Séance du 17 avril 2025
Modifie la délibération n°2024/30/05-01

Présents : 13
Abstentions :
Suffrages exprimés :
Votes POUR :
Votes CONTRE :
Date de convocation : jeudi 10 avril 2025

OBJET : Demande de subvention D.E.T.R / DSIL : Restauration de l'église

L'an deux mil-vingt-cinq et le 17 avril à 18 h 30,
Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno QUESNEL, maire.

Présents : M. QUESNEL Bruno, Mme FAUTRAT Aurélie, M. POISSON Daniel, Mme POUILLAIN Nicole, M. CREVEL Paul, M. CUSSON Jean-Christian, M. MARIE-LECONTE Jean (arrivé à 18h34), M. PERRON Sylvain (arrivé à 18h34), M. BOURGUET Patrice, Mme LECERF Fabienne, Mme LECACHEUX Micheline, M. Patrice DESBLEUMORTIERS, Mme LAPIE-BEUNEL Liza (pouvoir à Mme LECERF)

Madame FAUTRAT Aurélie est choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir que dans le cadre de la restauration de l'église Saint-Vincent-de-Paul, le CAUE de la Manche a réalisé un audit sur la rénovation globale de celle-ci. La commune souhaite engager pour 2025-2026 les travaux dans l'entièreté de l'édifice.

Le montant des travaux est estimé à 1 078 924.16 € HT soit 1 294 708.99 € TTC.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet est susceptible de bénéficier des subventions suivantes :

- Subvention du conseil Départemental au titre : La sauvegarde des églises ;
- Subvention de l'Etat au titre de la DETR ;
- Subvention de la Région Normandie : Aide à la sauvegarde et à la valorisation des édifices normands non protégés labélisés « Territoires Patrimoines Normands ».

En conséquence, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à approuver le projet de financement suivant et à solliciter les subventions afférentes.

**Projet de restauration et réhabilitation
de l'église Saint-Vincent-de-Paul**
Montmartin-sur-Mer - 50590
Phase Avant-Projet Sommaire
Descriptif quantitatif détaillé
Estimation MOE
Indice 0 - 21 mai 2024

RECAPITULATIF - BASE	
0 - Installations de chantier, échafaudages, moyens de levage	41 440,00 €
1 - Maçonnerie, fondations, pierre de taille	551 179,00 €
2 - Charpente et couverture	157 633,16 €
3 - Restauration d'œuvres d'art et de vitraux, serrurerie	54 352,00 €
4 - Aménagements intérieurs, Second-œuvre	127 020,00 €
5 - Campanaire, horloge	27 000,00 €
6 - Provision lots techniques - électricité	78 300,00 €
7 - VRD	42 000,00 €
Total du coût estimatif du Macrolot B	1 078 924,16 €
T.V.A - 20%	215 784,83 €
Coût total estimatif en € .H.T	1 294 708,99 €

**Projet de restauration et réhabilitation
de l'église Saint-Vincent-de-Paul**
Montmartin-sur-Mer - 50590
Phase Avant-Projet Sommaire
Estimation MOE
LOT 0 - Installations de chantier, échafaudages, moyens de levage
Indice 0 - 21 mai 2024

N°	Désignation - BASE	Unité	Quantité	P.U. € HT	TOTAL € H.T
0	Installations de chantier, échafaudages, levage				
0.1	Etudes, P.C, gestion compte prorata	prov.	1	2 500,00 €	2 500,00 €
0.2	Barrière de protection en planches de bois	m	150	10,00 €	1 500,00 €
0.3	Zone de stockage, livraison, enlèvement	m	25	10,00 €	250,00 €
0.4	Installation de la base-vie	mois	12	500,00 €	6 000,00 €
0.5	Fourniture eau et électricité	mois	12	450,00 €	5 400,00 €
0.6	Echafaudages de pied autour des façades de l'église et de la sacristie	m²	330	28,00 €	9 240,00 €
0.7	Echafaudage de pied sur le pourtour de la tour-clocher	m²	430	35,00 €	15 050,00 €
0.8	Nettoyage de fin de chantier	prov.	1	1 500,00 €	1 500,00 €
	Coût estimatif des travaux - BASE - € H.T				41 440,00 €
	T.V.A - 20%				8 288,00 €
	Coût total estimatif - BASE - € TTC				49 728,00 €

**Projet de restauration et réhabilitation
de l'église Saint-Vincent-de-Paul
Montmartin-sur-Mer - 50590**

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_10-DE

**Phase Avant-Projet Sommaire
Estimation MOE
LOT 1 -Maçonnerie, fondations, pierre de taille - Phase1**

Indice 0 - 21 mai 2024

N°	Désignation - BASE	Unité	Quantité	P.U. € HT	TOTAL € H.T
1	<u>Maçonnerie, fondations, pierre de taille</u>				
1.1	<u>Réalisation et analyse des fouilles</u>	prov.	3	1725,00 €	5 175,00 €
1.2	<u>Reprises en sous-œuvre pour consolidation des fondations</u>	prov.	6	2300,00 €	13800,00 €
1.3	<u>Traitement biocide des façades</u>	m²	614	20,00 €	12280,00 €
1.4	<u>Nettoyage par application d'un gel nettoyant</u>	m²	1440	22,00 €	31680,00 €
1.5	<u>Micro gommage ponctuel</u>	m²	288	90,00 €	25920,00 €
1.6	<u>Fourniture d'échantillons de pierres locales</u>	prov.	1	150,00 €	150,00 €
1.7	<u>Dessalement ponctuel par compresse</u>	prov.	1	9000,00 €	9000,00 €
1.8	<u>Bio-consolidation bactérienne ponctuelle</u>	prov.	1	4000,00 €	4000,00 €
1.9	<u>Purge de l'ensemble des joints à la chaux</u>	m²	1211,8	100,00 €	121 180,00 €
1.10	<u>Sciage et purge des joints au ciment</u>	m²	228,2	170,00 €	38 794,00 €
1.11	<u>Dégamissage, purge et remaillage des fissures</u>	ml	15	460,00 €	6900,00 €
1.12	<u>Rejointoiement général des joint ouverts</u>	m²	1440	70,00 €	100800,00 €
1.13	<u>Réparation des pierres pulvérulentes</u>	prov.	1	12000,00 €	12000,00 €
1.14	<u>Mise en œuvre de greffes et des pierres neuves</u>	m3	2	10000,00 €	20000,00 €
1.15	<u>Application d'un coulis de chaux</u>	m²	120	130,00 €	15600,00 €
1.16	<u>Restauration des 4 clochetons</u>	unité	4	800,00 €	3200,00 €
1.17	<u>Pose par grutage des clochetons restaurés</u>	prov.	1	8000,00 €	8000,00 €
1.18	<u>Dépose et repose après traitement des grilles de protection au droit des toits</u>	unité	15	500,00 €	7500,00 €
1.19	<u>Application d'une patine d'harmonisation</u>	m²	1440	80,00 €	115200,00 €
	Coût estimatif des travaux - BASE - € H.T				551 179,00 €
	T.V.A - 20%				110 235,80 €
	Coût total estimatif - BASE - € TTC				661 414,80 €

**Projet de restauration et réhabilitation
de l'église Saint-Vincent-de-Paul
Montmartin-sur-Mer - 50590**

**Phase Avant-Projet Sommaire
Estimation MOE**

LOT 2 - Charpente et couverture

Indice 0 - 21 mai 2024

N°	Désignation - BASE	Unité	Quantité	P.U. € HT	TOTAL € H.T
2	<u>Charpente et couverture</u>				
	Tour clocher				
2.1	<u>Installation des échafaudages complémentaires</u>	prov.	1	8 525,00 €	8 525,00 €
2.2	<u>Pose d'un pare-pluie</u>	m²	36,5	35,00 €	1 277,50 €
2.3	<u>Relevés de l'existant et études d'exécution</u>	prov.	1	3 500,00 €	3 500,00 €
2.4	<u>Reprise des charpentes du plancher du dôme</u>	prov.	1	1 788,75 €	1 788,75 €
2.5	<u>Réalisation d'un nouveau plancher du dôme</u>	m²	27	100,00 €	2 700,00 €
2.6	<u>Etalement provisoire des chevrons et arêtiers cintrés du dôme</u>	prov.	1	1 500,00 €	1 500,00 €
2.7	<u>Dépose d'ardoises, liteaux, terrasson et membrons</u>	m²	36,5	700,00 €	25 550,00 €
2.8	<u>Reprise des charpentes conservées</u>	prov.	1	3 000,00 €	3 000,00 €
2.9	<u>Réalisation de nouvelles pièces</u>	m3	1	5 000,00 €	5 000,00 €
2.10	<u>Application de traitement fongicide et de verni de protection</u>	m²	73	25,00 €	1 825,00 €
2.11	<u>Mise en œuvre d'un voligeage</u>	m²	30	172,50 €	5 175,00 €
2.12	<u>Restitution de la charpente du campanile</u>	prov.	1	8 500,00 €	8 500,00 €
2.13	<u>Pose de la charpente du campanile par grutage</u>	prov.	1	2 200,00 €	2 200,00 €
2.14	<u>Réalisation d'un nouveau plancher d'accès au campanile</u>	m²	2,3	70,00 €	161,00 €
2.15	<u>Fourniture et pose d'ardoises sur le dôme</u>	m²	36,5	220,00 €	8 030,00 €
2.16	<u>Réalisation des faitages, membrons et terrassons du dôme</u>	ml	5	760,00 €	3 800,00 €
2.17	<u>Recouvrement de la trappe d'accès en cuivre</u>	unité	1	227,61 €	227,61 €
2.18	<u>Fourniture et pose d'ardoises sur le campanile</u>	m²	3	220,00 €	660,00 €
2.19	<u>Réalisation des faitages, membrons et terrassons du campanile</u>	ml	1	760,00 €	760,00 €
2.20	<u>Fourniture témoin de la couverture</u>	prov.	1	3 000,00 €	3 000,00 €
	Nef, transept, chœur et sacristie				
2.21	<u>Nettoyage et démoussage de l'ensemble des couvertures</u>	m²	673,6	20,00 €	13 472,00 €
2.22	<u>Dépose progressive des organes d'étanchéité</u>	ml	170,6	50,00 €	8 530,00 €
2.23	<u>Bâchage de protection des zones en travaux</u>	m²	7	20,10 €	140,70 €
2.24	<u>Fourniture et pose de faitages en zinc</u>	ml	50,3	68,00 €	3 420,40 €
2.25	<u>Fourniture et pose de noues fermées</u>	ml	32	142,00 €	4 544,00 €
2.26	<u>Fourniture et pose de noquets</u>	ml	26,6	132,00 €	3 511,20 €
2.27	<u>Fourniture et pose de gouttières demi-rondes en zinc</u>	ml	40	50,00 €	2 000,00 €
2.28	<u>Fourniture et pose de DEP en zinc</u>	ml	72	100,00 €	7 200,00 €
2.29	<u>Dauphins en fonte</u>	unité	9	55,00 €	495,00 €
2.30	<u>Révision, remplacements ponctuels de la charpente</u>	prov.	1	4 300,00 €	4 300,00 €
2.31	<u>Révision de toiture en ardoises</u>	m²	673,6	25,00 €	16 840,00 €
2.32	<u>Curage et reprise du voligeage</u>	m²	40	150,00 €	6 000,00 €
	En variante				
2.33	<u>Moins-value 2.31</u>	prov.	1	500,00 €	500,00 €
2.34	<u>Bâchage général des couvertures de l'édifice</u>	prov.	1	2 000,00 €	2 000,00 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_10-DE

**Projet de restauration et réhabilitation
de l'église Saint-Vincent-de-Paul
Montmartin-sur-Mer - 50590**

**Phase Avant-Projet Sommaire
Estimation MOE**

LOT 2 - Charpente et couverture

Indice 0 - 21 mai 2024

N°	Désignation - BASE	Unité	Quantité	P.U. € HT	TOTAL € H.T
2.35	<u>Dépose de la couverture existante en conservation du voligeage / liteaunage</u>	prov.	1	25 000,00 €	25 000,00 €
2.36	<u>Fourniture et pose d'ardoises sur complément de liteaunage ou voligeage</u>	prov.	1	20 100,00 €	20 100,00 €
Coût estimatif des travaux - BASE - € H.T					157 633,16 €
T.V.A - 20%					31 526,63 €
Coût total estimatif - BASE - € TTC					189 159,79 €

**Projet de restauration et réhabilitation
de l'église Saint-Vincent-de-Paul
Montmartin-sur-Mer - 50590**

**Phase Avant-Projet Sommaire
Estimation MOE**

LOT 3 - Restauration d'œuvres d'art et de vitraux, serrurerie

Indice 0 - 21 mai 2024

N°	Désignation - BASE	Unité	Quantité	P.U. € HT	TOTAL € H.T
3	<u>Restauration d'œuvres d'art et de vitraux, serrurerie</u>				
3.1	<u>Restauration du font baptismaux en marbre</u>	unité	1	4 000,00 €	4 000,00 €
3.2	<u>Révision des assemblages du retable de l'autel</u>	prov.	1	5 000,00 €	5 000,00 €
3.3	<u>Réparation / restauration de décors en bois</u>	m²	30	300,00 €	9 000,00 €
3.4	<u>Remise en peinture</u>	m²	214	18,00 €	3 852,00 €
3.5	<u>Restauration in situ de la statuare en plâtre et bois</u>	unité	5	800,00 €	4 000,00 €
3.6	<u>Dépose soignée des grilles de protection des vitraux</u>	unité	15	700,00 €	10 500,00 €
3.7	<u>Relevé et rapport d'état de conservation des vitraux</u>	prov.	1	800,00 €	800,00 €
3.8	<u>Dépose et restauration du vitrail de la tour-clocher</u>	prov.	1	900,00 €	900,00 €
3.9	<u>Dépose soignée des vitraux et réparations ponctuelles</u>	m²	42	200,00 €	8 400,00 €
3.10	<u>Repose des grilles de protection des vitraux</u>	unité	15	60,00 €	900,00 €
3.11	<u>Provision pour signalétique</u>	prov.	1	1 000,00 €	1 000,00 €
	<i>En variante</i>				
3.12	<u>Moins value 4.6</u>			- €	- €
3.13	<u>Fourniture et pose de nouvelles grilles</u>	unité	15	400,00 €	6 000,00 €
Coût estimatif des travaux - BASE - € H.T					54 352,00 €
T.V.A - 20%					10 870,40 €
Coût total estimatif - BASE - € TTC					65 222,40 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_10-DE

**Projet de restauration et réhabilitation
de l'église Saint-Vincent-de-Paul
Montmartin-sur-Mer - 50590**

**Phase Avant-Projet Sommaire
Estimation MOE**

LOT 5 - Campanaire, horloge

Indice 0 - 21 mai 2024

N°	Désignation - BASE	Unité	Quantité	P.U. € HT	TOTAL € H.T
5	<u>Campanaire, horloge</u>				
5.1	<u>Provision pour remise en service des cloches</u>	unité	2	6 000,00 €	12 000,00 €
5.2	<u>Vérification de l'état de fonctionnement de la machinerie des cloches</u>	prov.	4	2 000,00 €	8 000,00 €
5.3	<u>Provision pour l'installation d'un nouveau paratonnerre</u>	unité	1	2 000,00 €	2 000,00 €
5.4	<u>Dépose en conservation, repose et révision de l'horloge</u>	unité	1	5 000,00 €	5 000,00 €
	Coût estimatif des travaux - BASE - € H.T				27 000,00 €
	T.V.A - 20%				5 400,00 €
	Coût total estimatif - BASE - € TTC				32 400,00 €

**Projet de restauration et réhabilitation
de l'église Saint-Vincent-de-Paul
Montmartin-sur-Mer - 50590**

**Phase Avant-Projet Sommaire
Estimation MOE**

LOT 6 - Provision lots techniques - électricité

Indice 0 - 21 mai 2024

N°	Désignation - BASE	Unité	Quantité	P.U. € HT	TOTAL € H.T
6	<u>Provision lots techniques - électricité</u>				
6.1	<u>Rationalisation et remise aux normes du réseau électrique</u>	prov.	t	18 000,00 €	18 000,00 €
6.2	<u>Provision pour valorisation de l'intérieur de l'église par la lumière artificielle</u>	prov.	t	20 000,00 €	20 000,00 €
6.3	<u>Provision pour valorisation de l'extérieur de l'église par la lumière</u>	prov.	t	15 000,00 €	15 000,00 €
					25 300,00 €
	Coût estimatif des travaux - BASE - € H.T				78 300,00 €
	T.V.A - 20%				15 660,00 €
	Coût total estimatif - BASE - € TTC				93 960,00 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 050-215003492-20250417-2025_17_04_10-DE

**Projet de restauration et réhabilitation
de l'église Saint-Vincent-de-Paul
Montmartin-sur-Mer - 50590**

**Phase Avant-Projet Sommaire
Estimation MOE**

LOT 7 - VRD

Indice 0 - 21 mai 2024

N°	Désignation - BASE	Unité	Quantité	P.U. € HT	TOTAL € H.T
7	<u>VRD</u>				
7.1	<u>Nivellement du sol</u>	m ²	1250	14,00 €	17 500,00 €
7.2	<u>Réalisation d'un système d'assainissement de l'enclos</u>	ml	150	50,00 €	7 500,00 €
7.3	<u>Plantations hydrophiles</u>	prov.	1	7 000,00 €	7 000,00 €
7.4	<u>Aménagements connexes</u>	prov.	1	10 000,00 €	10 000,00 €
	Coût estimatif des travaux - BASE - € H.T				42 000,00 €
	T.V.A - 20%				8 400,00 €
	Coût total estimatif - BASE - € TTC				50 400,00 €

Subventions et autofinancement	
DSIL ou DETR	20 % soit 215 784.83 € HT
Département de la Manche (La sauvegarde des églises)	20 % + 5% soit 269 731.04 € HT
Région (Aide à la sauvegarde, à la restauration et à la valorisation des édifices normands non protégés labélisés « Territoires Patrimoines Normands)	20 % soit 215 784.83 € HT
Association du patrimoine Montmartinais	1% soit 10 789.24 € HT
Autofinancement	34% soit 366 834.22 €
Total HT	1 078 924.16€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel se rapportant au projet ;
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus ;
- **SOLLICITE** de l'Etat une subvention au titre de la DETR-DSIL ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, pour effectuer les démarches de demande d'aide DETR-DSIL.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.

Acte rendu exécutoire le 18/04/2025

Après envoi en sous-préfecture le 18/04/2025

Par dématérialisation le 18/04/2025

Et publication sur la borne d'affichage légal et sur site internet le 18/04/2025

Le Secrétaire de Séance,
FAUTRAT Aurélie

Le Maire,
QUESNEF Bruno